

Les relations entre les premières nations et le gouvernement fédéral évoluent sans cesse; les premières nations acquièrent un pouvoir de décision de plus en plus grand lorsqu' il s'agit de questions intéressant leurs collectivités.

Les partenariats entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les administrations territoriales et les Premières nations contribueront dans une large mesure à la réalisation des buts et des objectifs écologiques du Canada. Axée sur des perspectives nouvelles et hardies, dans l'optique de la décentralisation, la gestion de l'environnement puisera alors dans les connaissances et les traditions ancestrales des Autochtones. La coopération caractérise bien, et pour de très nombreux aspects de l'environnement, les relations entre les gouvernements et les Autochtones quand il s'agit d'envisager la question de l'environnement.

Par exemple, la cogestion des ressources fauniques, les parcs nationaux et l'évaluation des incidences écologiques sont les éléments clés des ententes relatives aux revendications territoriales. Des discussions multilatérales se poursuivent actuellement entre le gouvernement fédéral, la province de la Saskatchewan, la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, la Fédération de la faune de la Saskatchewan et la Fédération canadienne de la faune dans le but d'en arriver à une entente sur la gestion coopérative de la faune en Saskatchewan.

### **Le partenariat entre gouvernements**

L'environnement est une réalité multiforme, pluridisciplinaire et omniprésente. De par sa nature même, il donnera toujours lieu, sous certains de ses aspects, à un chevauchement des pouvoirs législatifs, où la compétence d'un palier de gouvernement semble empiéter sur celle d'un autre. Comme le font remarquer les auteurs du rapport Brundtland, « les formes traditionnelles de souveraineté nationale sont de plus en plus menacées par les effets de l'interdépendance de l'écologie et de l'économie ». Les meilleurs régimes pour gérer l'environnement sont, par conséquent, ceux qui reposent sur la coopération et au sein desquels chaque gouvernement joue un rôle distinct mais qui prolonge le rôle de l'autre instance gouvernementale.

Certaines initiatives, comme les ententes bilatérales et multilatérales, et les travaux des conseils ministériels, comme ceux du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, ont donné de bons résultats; ils nous ont permis d'avoir une vue d'ensemble des questions nationales. C'est ainsi que les gouvernements canadiens ont oeuvré main dans la main pour réduire les pluies acides, pour assainir les lieux contaminés, pour réduire et gérer nos déchets solides, pour entreprendre le travail de dépollution du fleuve Saint-Laurent et du fleuve Fraser, pour parer de façon efficace et prompte aux éco-urgences, et l'énumération pourrait se prolonger.

L'intensification de la coopération internationale dans le domaine de l'écologie a eu de profondes répercussions, au Canada, sur les priorités des gouvernements au chapitre de l'environnement. Bien que le gouvernement fédéral puisse conclure des ententes internationales qui soient exécutoires pour régler certains problèmes écologiques d'envergure planétaire, il n'en demeure pas moins que les gouvernements provinciaux et territoriaux contribuent de plus en plus à définir la position que le Canada doit adopter et à mettre en oeuvre des ententes internationales. Puisque les provinces contribuent à déterminer l'orientation du Canada au cours des négociations, notre pays a pu négocier en position de force dans les enceintes internationales, confiant de pouvoir remplir ses obligations internationales. On peut citer ici quelques exemples heureux de coopération fédérale—provinciale pour l'établissement de la ligne de conduite à suivre au cours des négociations et pour la réalisation des engagements internationaux : l'Accord canado-américain sur les pluies acides, la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, l'entente sur l'évaluation environnementale dans un contexte transfrontier de la Commission économique pour l'Europe.